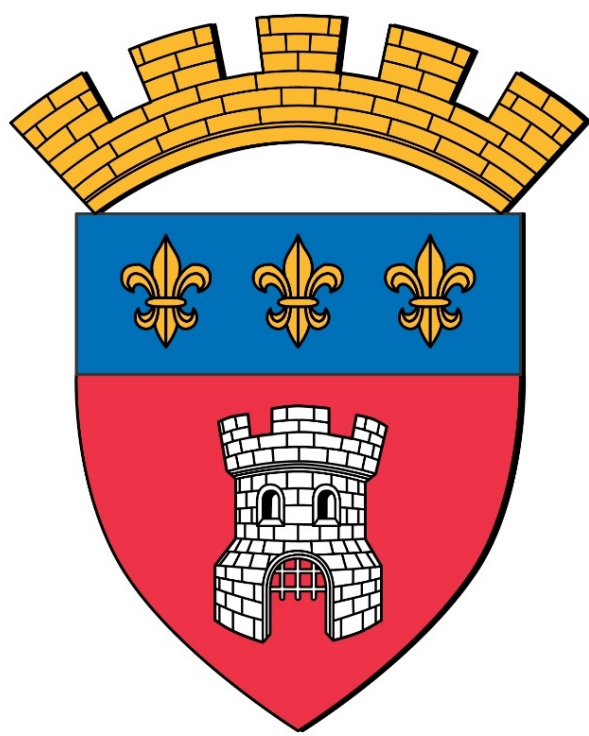
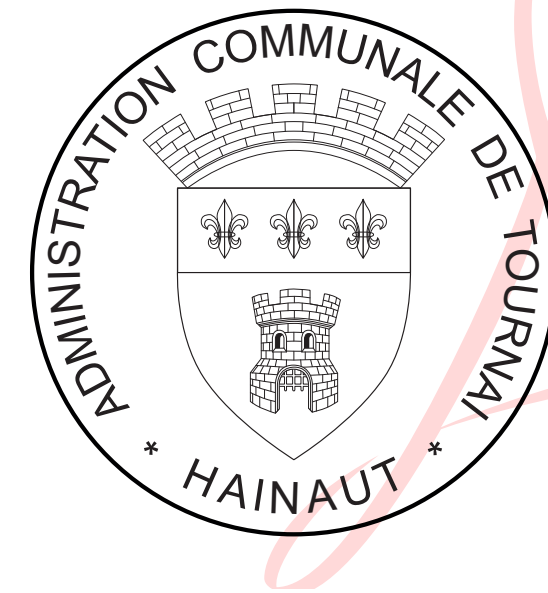




**Administration Communale
de Tournai**
Division Gestion du Territoire
Service Urbanisme

Dossier n° : PPub/2026/33/LD

Annexe 26



Signature
numérique de
Ville de Tournai
Date :
2026.10.02
15:54:29 +02'00'

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 12/10/2026 au 28/10/2026

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme public. Le demandeur est la société **ORES Assets Société Coopérative Intercommunale** dont les bureaux demeurent rue Jean Mermoz 14 à 6041 Charleroi. Le terrain concerné est **cadastré Tournai, 10ème Division (Quartes), section B n° 137C, n° 136D; parcelle localisée à l'angle de la rue Pétrieux et le Chemin Willeries à 7540 Quartes**. Le projet consiste en la **construction d'une cabine électrique** en maçonnerie préfabriquée et démolition d'une cabine existante et présente les caractéristiques suivantes :

- L'enlèvement d'une cabine électrique existante;
- La construction d'une nouvelle cabine électrique en maçonnerie préfabriquée ($\pm 9,32m^2$) avec un revêtement en enduit de ton vert (RAL 6003) ;
- L'abattage d'un chêne comportant deux tronc et d'une hauteur de $\pm 4m$;
- L'installation d'une clôture et de lierre grimpant en limites latérales et arrière de la parcelle.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial :

- Application de l'article D.IV.40. : «.../... Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.../...». La demande déroge au plan de secteur en s'implantant en zone agricole.
- Application de l'article D.IV.40. : «.../...Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.../...» . La demande s'écarte du Schéma de développement communal en s'implantant en zone «6.1 Espace agricole».

Une version dématérialisée du dossier peut être consultée uniquement sur rendez-vous durant la période d'enquête à l'avenue de Maire, 175 à 7500 Tournai (les bureaux sont également accessible par la rue Lefebvre-Caters). Les rendez-vous peuvent être pris, soit :

- par téléphone : +32 (0)69/33 23 14;
- par vous via le site internet de la ville de Tournai : Tournai.be => ABC des démarches => prendre RDV au service urbanisme => O Consultation de dossier.

Les plages libres vous seront proposées aux heures prévues à cet effet, **les heures d'ouverture sur rendez-vous**, à savoir :

- le lundi de 17h00 à 19h00;
- le mardi de 9h00 à 12h00;
- le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 15h45;
- Fermé le jeudi.
- le lundi **19/10/2026 de 16h00 à 20h00**.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures (**le lundi 19/10/2026 compris**), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous un jour ouvré et au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **Mme** Lauryn DEVAUX :

- téléphone : + 32 (0) 69 33 23 14;
- mail : service.urbanisme@tournai.be.

L'enquête publique est ouverte le 12/10/2026 et est clôturée le 28/10/2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tournai - Madame la Bourgmestre - Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@tournai.be.
- remises à l'accueil du Service urbanisme **sur rendez-vous** durant les heures d'ouverture (voir ci-dessus) - Avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai. (Bureaux accessibles aussi par la rue Lefebvre-Caters).

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PPub/2026/33/LD – Réclamation**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme** Lauryn DEVAUX ou lors de la séance de clôture de l'enquête. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à **l'avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai: le 28/10/2026 de 09h45 à 10h00**. La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Mme** Lauryn DEVAUX dont le bureau se trouve à l'avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.

Date d'affichage : 06/10/2026

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD).

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation).

Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1^{er}, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV. 22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD, à savoir le droit d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation, d'opposition, le droit à la portabilité et le droit de retirer son consentement en nous contactant :

par courrier : à l'attention de Madame la Bourgmestre de la Ville de Tournai, rue Saint-Martin 52, 7500 Tournai ;

par email à la Déléguée à la protection des données : dpo@tournai.be ;

via le portail des démarches en ligne : www.mytournai.be (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Toutes les informations sur vos droits sont détaillées sur notre site internet : www.tournai.be/protection-des-donnees-personnelles-rgpd

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et/ou que vos données n'ont pas été traitées conformément au RGPD, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le Directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,
Par délégation,
L'Échevin de l'Urbanisme,

(S) Benjamin BROTCORNE